COMMUNE DE CARO
Département du Morbihan

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260526-202665-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six mai deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Marie-Annick DUBOIS et Monsieur Yann PION.
Pouvoir : de Monsieur Yann PION à Madame Monique RIAUD
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

2026-65 – Installations classées pour la protection de l'environnement - Régime de l'enregistrement – Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture du Morbihan portant sur les installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'enregistrement.

Il précise que la EARL Le Bel Air, dont le siège social est situé au lieu-dit Bel Air sur la commune de Caro, veut exploiter au lieu-dit Bel Air, un élevage avicole de 40 000 poulettes.

Il informe les membres du conseil des modalités de consultation du dossier du 28 mai au 26 juin 2026.

Enfin, l'avis a été affiché à compter du 13 mai 2026.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré

Emet l'avis suivant :
- 2 contre,
- 6 abstentions
- 6 pour

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD